

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 31 mars 2022

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h27.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (jusqu'à la question n°12 incluse) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°31 incluse) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°8 incluse) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Nicolas BODIN, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Thise : M. Loïc ALLAIN Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Eloi JARAMAGO

Procurations de vote : E.AEBISCHER à K.BERTAGNOLI, G.BAILLY à L.MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse), N.BODIN à M.ZEHAF, C.CAULET à F.PRESSE, F.BRAUCHLI à A.CHAUVET, C.DEVESA à B.CYPRIANI, V.HALLER à D.HUGUET, P.C.HENRY à L.FAGAUT, M.LEMERCIER à C.WERTHE, C.LIME à A.CHASSAGNE, M.T.MICHEL à M.ETEVENARD, M.PIGNARD à K.DENIS-LAMIT, A.POULIN à J.E.LAFARGE, J.H.ROUX à Y.POUJET, J.SORLIN à S.COUDRY, G.SPICHER à O.GRIMAITRE, S.WANLIN à A.GHEZALI, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à A.NAPPEZ, M.LEOTARD à J.M.BOUSSET, M.JASSEY à Y.MAURICE (à partir de la question n°13), D.PARIS à E.BOURGEOIS, M.FELT à Y.GUYEN, P.CONTOZ à D.HUOT, N.DUSSAUCY à M.J.BERNABEU, B.VUILLEMIN à D.HUOT (à partir de la question n°9), L.ALLAIN à F.TAILLARD

Délibération n°2022/006038

Rapport n° 8 - Révisions des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé, dans le présent rapport, de procéder à la révision de certaines AP-AE/CP ouvertes lors des exercices précédents. Pour les AP-AE/CP « Marnières », et l'AP/CP « Matériels roulants – acquisitions de rames de tramway » (Budget annexe Transports), la révision porte uniquement sur l'actualisation de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP) en fonction des réalisations de 2021, sans modification du besoin global de financement.

Les AP/CP Habitat 2013-2021, Aides à la pierre, Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026, PNRU 2016-2024, CAMPUS et Grande Bibliothèque connaissent pour leur part une variation de leur besoin de financement.

La révision des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des AP-AE est annexée aux maquettes budgétaires du Budget Primitif 2022.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. Les AP-AE/CP dont seul le calendrier des CP est modifié, et donc sans changement du besoin global de financement (dépenses - recettes)

Il est proposé la révision des AP-AE/CP suivantes dont le besoin de financement ne varie pas mais dont les échéanciers de CP sont ajustés notamment en fonction des réalisations de 2021 :

- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Matériels roulants – acquisitions de rames de tramway » (Budget annexe Transports),

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires (sur notification). Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié.

Il est proposé de fixer comme suit les échéanciers de CP, sans modification des montants d'AP :

Tableau : Programme révisé BP 2022

Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2022	Echéanciers de l'AP-AE/CP						CP 2027 et au-delà	Besoin de financement
			Réalisé antérieur à 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
BUDGET PRINCIPAL										
	D	9 646 173 €	8 699 072 €	15 000 €	305 000 €	268 000 €	205 000 €	154 101 €	0 €	
	Vote précédent BP 2021		8 724 017 €	308 368 €	378 162 €	129 899 €	105 727 €	0 €	0 €	
Marnières AP et AE	R	19 173 €	19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 627 000 €
	Vote précédent BP 2021		19 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
BUDGET TRANSPORTS										
	D	11 500 000 €	0 €	561 000 €	3 750 000 €	5 000 000 €	2 189 000 €	0 €	0 €	
	Vote précédent BP 2021		600 000 €	3 300 000 €	7 600 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5 Matériels Roulants	R	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 500 000 €
	Vote précédent BP 2021		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

II. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) varie

A/ AP Habitat 2013-2021

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (DM3 2016)	AP précédente BP 2021	AP révisée BP 2022	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	13 584 191	17 785 637	19 651 637	1 866 000
Montant des recettes de l'AP	0	2 200	2 550	350

1. Rappel du programme initial

Afin de simplifier la gestion des AP/CP relatives à la compétence Habitat et favoriser la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il a été décidé fin 2016 de regrouper dans une seule et même autorisation de programme les trois AP/CP suivantes :

- subventions construction logements locatifs 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021,
- soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021,

et d'y inclure l'opération de soutien à l'accession sociale initialement gérée hors AP/CP.

Le montant de la nouvelle AP/CP « Habitat 2013-2021 » se compose des 4 opérations suivantes :

- OP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021,
- OP Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021,
- OP Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021,
- OP Soutien à l'accession sociale 2013-2021.

2. Révision de l'AP

Cette AP concerne le versement de subventions par GBM en soutien à la réhabilitation de logements publics ou privés et en soutien à la production de logements publics, locatifs ou en accession.

Il est proposé d'actualiser le budget nécessaire au soutien à la construction neuve de logements locatifs publics pour assurer la prorogation d'un an du PLH en cours, dans l'attente de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Habitat prévu sur 2022, et d'actualiser les montants financés des trois autres opérations de cette AP.

- **Soutien à la construction de logements locatifs publics 2013-2021** : il est proposé d'augmenter le montant de l'opération de **1,1 M€** pour assurer l'année de transition entre les deux PLH ;
- **Soutien à la réhabilitation de logements locatifs publics 2013-2021** : il est proposé d'augmenter le montant de l'opération de **0,7 M€** pour assurer l'année de transition entre les deux PLH ;
- **Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021** : il est proposé d'augmenter le montant financé en AP de cette opération financière à hauteur de **0,4 M€**. Ces crédits permettront d'engager de nouvelles opérations en 2022 puis de solder les engagements correspondants des années 2021 à 2024 ;
- **Soutien à l'accession sociale 2013-2021** : il est proposé de retirer la provision pour permettre le financement de l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) qui fait l'objet d'un programme distinct hors AP au sein du PPI. Il est proposé de réduire le montant financé en AP de cette opération financière à hauteur de **0,4 M€**.

Cette AP nécessite donc une revalorisation totale de **1,9 M€ en dépenses** en intégrant les **redéploiements entre opérations**, et **350 € en recette** suite à une régularisation sur trop perçu de subvention.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021)

Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2021														
Chapitre	Objet	Réalisation avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
204	Subvention d'équipement	3 669 851	17 785 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 473 000	1 738 086	2 033 033	1 258 683	1 258 683	1 258 683	1 148 174
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	4 532 949	685 573	665 921	788 313	493 792	750 000	375 000	774 350	0	0	0	0
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	3 028 191	519 592	290 997	149 822	295 597	300 000	300 058	245 655	245 655	245 655	245 655	189 506
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	9 327 497	829 661	505 676	853 600	116 551	1 270 000	958 668	958 668	958 668	958 668	958 668	958 668
	Soutien à l'accession sociale		897 000	111 800	138 200	98 400	73 800	153 000	104 360	54 360	54 360	54 360	54 360	0
	TOTAL	3 669 851	17 785 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 473 000	1 738 086	2 033 033	1 258 683	1 258 683	1 258 683	1 148 174
RECETTES														
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	régularisations (trop perçus..)		2 200	0	0	2 200								

BP 2022													
Chapitre	Objet	Réalisation avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026
204	Subvention d'équipement	3 669 851	19 651 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 126 545	3 452 067	3 975 931	2 264 443	1 129 920	85 436
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2021	1 636 419	4 956 498	685 573	665 921	788 313	493 792	655 775	750 000	750 000	167 124	0	0
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2021	270 064	3 769 193	519 592	290 997	149 822	295 597	132 000	286 528	1 276 888	456 624	275 710	85 436
	Subventions construction logements locatifs 2013-2021	1 763 368	10 409 946	829 661	505 676	853 600	116 551	1 290 770	2 375 539	1 943 243	1 640 695	854 210	0
	Soutien à l'accession sociale		516 000	111 800	138 200	98 400	73 800	48 000	40 000	5 800	0	0	0
	TOTAL	3 669 851	19 651 637	2 146 626	1 600 795	1 890 134	979 740	2 126 545	3 452 067	3 975 931	2 264 443	1 129 920	85 436
RECETTES													
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	régularisations (trop perçus..)		2 550	0	0	2 200		350					

B/ AP Aides à la pierre

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (BP 2021)	AP révisée (BP 2022)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	8 600 969	14 123 659	5 522 690
Montant des recettes de l'AP	8 600 969	14 123 659	5 522 690

1. Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet de gérer les fonds (recettes et dépenses) délégués par l'Etat au Grand Besançon.

En effet, l'État délègue à Grand Besançon Métropole le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre dans le cadre du Droit Commun (hors décisions de subvention dans le cadre des conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement.

2. Révision de l'AP

La révision de l'AP fait suite à deux nouveaux projets portés par l'Etat :

- le projet de foyer des travailleurs migrants ADOMA,
- le projet "Palulos Relance" qui vise prioritairement au financement d'opérations de restructuration et de réhabilitation lourde de logements sociaux, couplées à une rénovation énergétique.

Les dépenses sont intégralement compensées à terme par les recettes de l'Etat, **c'est pourquoi il est proposé d'augmenter l'AP en dépenses et en recettes d'un montant de 5,5 M€.**

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021) Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2021										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	CA 2007 à CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES										
204	Subvention	8 471 220	5 705 730	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 065 490
13	Régularisation comptable	129 749	129 749							
	TOTAL	8 600 969	5 835 479	200 000	300 000	1 065 490				
RECETTES										
13	subventions : Etat	8 600 969	6 168 487	200 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	732 482

BP 2022										
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2007	CA 2007 à CA 2020	réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026	
DEPENSES										
204	Subvention	13 993 910	5 705 730	477 590	2 777 684	2 965 230	1 281 401	665 146	121 129	
13	Régularisation comptable	129 749	129 749							
	TOTAL	14 123 659	5 835 479	477 590	2 777 684	2 965 230	1 281 401	665 146	121 129	
RECETTES										
13	subventions : Etat	14 123 659	6 168 487	171 168	2 777 684	2 965 230	1 281 401	665 146	94 542	

C/ AP Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 (HT)

Caractéristiques financières de l'AP		
AP précédente (BP 2021)	AP révisée (BP 2022)	Variation suite à la révision
1 566 667	4 866 667	3 300 000
389 000	749 000	360 000

1. Rappel du programme initial

Depuis 2002, Grand Besançon Métropole (GBM) est compétent en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires d'accueil et de passage aux gens du voyage.

Les prescriptions du nouveau Schéma Départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage du Département du Doubs (2021-2026) sont les suivantes :

- Création de 8 terrains familiaux,
- Mise aux normes des terrains familiaux et des aires d'accueil,
- Création d'une aire de très grand passage.

Dans l'AP initiale, seules les deux premières opérations étaient intégrées.
Il convient de souligner que cette autorisation de programme est gérée hors taxes.

2. Révision de l'AP

La révision de l'AP telle que proposée au BP 2022 consiste à inscrire l'aire de très grand passage, qui n'avait pas été intégrée dans la précédente AP compte tenu des études en cours, et la réévaluation des opérations de mises aux normes et des terrains familiaux.

Le Conseil communautaire du 16 décembre 2021 a validé l'opération d'aménagement d'une aire de très grand passage afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

Cette **aire de très grand passage**, prévue sur la commune de Chemaudin-et-Vaux, permettra l'accueil simultané et temporaire de 200 caravanes pour les grands rassemblements traditionnels qui ont lieu entre avril et septembre. Une aire de délestage de 50 places sera également créée afin d'éviter les stationnements illicites sur le territoire intercommunal. Les études seront réalisées en 2022 et les travaux démarreront en 2023 pour une mise en service en 2024 pour un coût global de **2,3 M€ HT**.

Les deux autres opérations font l'objet d'une actualisation des crédits, portant d'une part sur les terrains familiaux, du fait des augmentations des matières premières, de l'acquisition des terrains à actualiser suivant leurs positions cadastrales et à la prise en compte des standards environnementaux, et d'autre part pour l'opération de mise aux normes, dont le budget, initialement estimé à 500 K€ HT, est affiné et actualisé à 321 K€ HT.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021)

BP 2021								
Chapitre	Objet	Montant de l'AP	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES								
Terrains familiaux								
21	acquisitions foncières	266 667	50 000	66 667	66 667	33 333	33 333	16 667
21	VRD et aménagements	233 334	29 167	58 333	58 333	29 167	29 167	29 167
23	maîtrise d'œuvre et travaux	566 666	70 833	141 667	141 667	70 833	70 833	70 833
		1 066 667	150 000	266 667	266 667	133 333	133 333	116 667
Mises aux normes des aires d'accueil								
23	Travaux	500 000	-	83 333	166 667	166 667	83 333	-
		500 000	-	83 333	166 667	166 667	83 333	-
	TOTAL AP DEPENSES	1 566 667	150 000	350 000	433 334	300 000	216 666	116 667
RECETTES								
Terrains familiaux								
13	Subvention Etat et CD25	365 000		90 000	90 000	95 000	45 000	45 000
Mises aux normes des aires d'accueil								
13	Subvention CD25	24 000		6 000	6 000	6 000	6 000	
	TOTAL AP RECETTES	389 000	-	96 000	96 000	101 000	51 000	45 000

Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2022								
Chapitre	Objet	Montant de l'AP	réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES								
Terrains familiaux								
21	acquisitions foncières	383 333		85 000	100 000	100 000	98 333	
21	VRD et aménagements	1 803 881		156 667	500 000	600 000	547 214	
23	maîtrise d'œuvre et travaux	16 953	16 953					
		2 204 167	16 953	241 667	600 000	700 000	645 547	-
Mises aux normes des aires d'accueil								
23	Travaux	320 833	-		60 000	40 000	40 000	180 833
		320 833	-	-	60 000	40 000	40 000	180 833
aire de très grand passage								
23	maîtrise d'œuvre et travaux	2 341 667	10 300		1 261 453	639 167	430 747	
		2 341 667	10 300	-	1 261 453	639 167	430 747	-
	TOTAL AP DEPENSES	4 866 667	27 253,20	241 667	1 921 453	1 379 167	1 116 294	180 833
RECETTES								
Terrains familiaux								
13	Subvention Etat et CD25	425 000	-		200 000	125 000	100 000	
Mises aux normes des aires d'accueil								
13	Subvention CD25	24 000	-		6 000	6 000	6 000	6 000
aire de très grand passage								
		300 000				150 000	150 000	
	TOTAL AP RECETTES	749 000	-	-	206 000	281 000	256 000	6 000

D/ AP PNRU 2016-2024

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente BP 2021	Révision BP 2022	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	19 098 669	20 421 815	1 323 146
Montant des recettes de l'AP	3 698 860	5 354 485	1 655 625

1. Rappel du programme initial

Le contrat de Ville 2015-2020 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement humain, économique, urbain et de cohésion sociale.

Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser leur bonne articulation avec le volet « développement social » de la politique de la ville. Deux quartiers parmi les cinq inscrits en géographie prioritaire (Planoise, Grette, Montrapon, Clairs-Soleils et Palente-Orchamps) font l'objet d'un projet de renouvellement urbain ; il s'agit de Planoise, quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et de la Grette (quartier d'intérêt régional du NPNRU).

Dans le cadre du NPNRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a mis en place de nouvelles modalités d'élaboration des projets qui se déroulent en deux temps :

- **le protocole de préfiguration – avril 2016** - qui permet de préciser l'ambition des projets de renouvellement urbain en mobilisant un programme d'études et des moyens d'ingénierie permettant de définir les projets opérationnels,
- **la convention pluriannuelle** de renouvellement urbain qui arrête le projet opérationnel et les conditions, notamment financières, de sa mise en œuvre.

Au cas présent, les problématiques, les enjeux et les dimensionnements étant très différents pour chaque quartier, les projets ont progressé à un rythme différent. Il a donc été décidé que la contractualisation avec l'ANRU se ferait en deux temps.

C'est ainsi que, dans un premier temps, le projet Grette et la convention correspondante ont été soumis au Conseil Communautaire du 15/11/2018 (convention signée en juin 2019).

Les 10 M€ initialement prévus dans l'AP étaient destinés aux opérations de Renouvellement Urbain (NPNRU Planoise et PRIR Grette). La MOUS et la reconstitution de l'offre se sont intégrées dans cette logique d'opérations.

Ces opérations ont nécessité en cours d'année 2017 de mobiliser des subventions destinées à accompagner le maître d'ouvrage Grand Besançon Habitat GBH pour les opérations de construction notamment d'habitat adapté.

De même, dans le cadre du protocole de préfiguration, la mise en œuvre de la MOUS a permis l'accompagnement au relogement des habitants des bâtiments 13 et 29 en collaboration avec le CCAS.

Un avenant à la convention pluriannuelle avec l'ANRU pour la réalisation et le financement du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Planoise a été pris en décembre 2019. En effet, au fil des décennies Planoise a perdu de son attractivité résidentielle pour les classes moyennes et donc en mixité sociale. L'aggravation des problèmes de tranquillité et d'insécurité et la constante dégradation de l'image du quartier ont accentué ce phénomène.

L'enjeu du NPRU consiste donc aujourd'hui à arrêter la spirale négative dans laquelle le quartier est piégé et à mettre en place les éléments d'une transformation progressive pour le faire évoluer à moyen long terme vers un espace urbain rayonnant et apaisé au sein de la communauté urbaine :

- doté d'une fonction spécifique, de pôle d'excellence numérique à l'échelle de l'agglomération,
- fort d'un commerce et d'une économie revitalisés,
- en capacité d'attirer principalement des familles primo-accédantes ainsi que les seniors pour assurer davantage de mixité sociale.

Il s'agit donc de mettre en œuvre l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable polarité urbaine vivante, attractive et de porter une ambition de quartier exemplaire pour Planoise.

Cette stratégie repose sur 3 piliers qui sont en cohérence avec ceux du contrat de ville :

- améliorer la tranquillité et les aménités urbaines
- développer l'économie et la place de Planoise dans l'agglomération
- améliorer l'attractivité des logements sociaux, conforter les copropriétés et préparer une nouvelle vague de diversification de l'offre

Plus précisément, la stratégie du NPRU pour le quartier de Planoise repose sur différents objectifs urbains, complémentaires les uns des autres :

- tirer parti du tramway, des équipements et services existants dont ceux à rayonnement d'agglomération pour attirer les flux externes vers le cœur de Planoise,
- conforter l'axe Nord/Sud « Ile de France-Cassin », esquissé dans le PRU1 notamment en améliorant qualitativement l'entrée du quartier en interface avec l'axe structurant de la rue de Dole et le quartier CHRU- Haut de Chazal :
 - o Coopérative numérique rue du Luxembourg,
 - o Maintien et développement de l'offre médicale avec la création d'un pôle santé sur Ile de France,
- attirer l'activité économique en misant sur le changement d'image et l'attractivité générés par le pôle d'excellence numérique
- revivifier le commerce notamment autour des 2 pôles Ile-de-France et Cassin,
- compléter le réseau d'équipements déjà présent en créant un nouveau gymnase, juxtaposé à l'actuel gymnase Diderot, permettant de créer un complexe sportif ambitieux répondant aux besoins du quartier mais permettant également d'organiser des compétitions sportives d'envergure
- restructurer les espaces publics et compléter le maillage viaire en misant sur l'urbanité et la pacification des espaces,
- redévelopper l'attractivité du logement :
 - en menant un travail de résidentialisation qui inclut les réhabilitations du bâti
 - en s'appuyant sur les qualités paysagères de Planoise qui seront préservées
 - préparer la diversification de l'habitat grâce une dédensification très volontariste qui permettra à terme, grâce aux fonciers dégagés, d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle,

2. Révision de l'AP

Un groupement de commande a été constitué afin d'engager toutes les études nécessaires et retenir des maîtres d'œuvre sur les différents secteurs d'étude. Ce dernier comprend les différents partenaires du projet : Loge.gbm, Habitat 25, Néolia, AKTYA ainsi que la Ville de Besançon et GBM. Le rendu a fait apparaître des évolutions de périmètre, des compléments de projet non identifiés au stade de la convention avec l'ANRU ou de demandes formulées lors de la concertation. Un travail technique a été mené pour optimiser ces coûts qui s'élèvent après arbitrages à 1,3 M€ pour GBM.

Les **crédits de paiement (CP) 2022** s'élèvent à 2,9 M€ et sont inscrits sur la Coopérative du numérique (0,4 M€), les centres commerciaux du pôle Ile de France et Epoisses (0,3 M€), la reconstitution de l'offre et la résidentialisation (0,6 M€), les opérations de communication et concertation (0,1 M€) ainsi que les études et aménagements d'ensemble sur les secteurs Cassin, Ile de France et Epoisses (1,5 M€).

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021) Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2021														
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +
DEPENSES														
00	Etudes	95 610		95 610				84 660	10 950	0	0	0	0	0
01	Etudes et MOUS	582 190	321 900	260 290	50 000	34 746	115 544	57 198	2 802	0	0	0	0	0
03	Travaux	8 344 045		8 344 045				346 912	1 458 300	1 370 938	1 995 225	2 590 810	581 861	0
04	Subventions	10 398 724		10 398 724	54 912		92 800	30 603	1 574 863	3 002 331	2 270 537	1 124 227	1 124 227	1 124 225
	TOTAL	19 420 569	321 900	19 098 669	104 911,50	34 746,00	208 344,00	519 372,31	3 046 915,00	4 373 268,85	4 265 761,80	3 715 036,80	1 706 087,67	1 124 225,07
RECETTES														
03	subvention	240 000	281 372	3 698 860	0	0	0	141 661,25	410 000,00	580 000,00	720 500,00	833 500,00	344 843,00	668 355,75

BP 2022															
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé Hors AP	Montant total de l'AP/CP	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	réalisation 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES															
20	Etudes	95 610		95 610				84 660	10 950	0	0	0	0	0	0
21	Etudes et MOUS	829 388	321 900	507 488	50 000	34 746	115 544	57 198	0	250 000	0	0	0	0	0
23	Travaux	9 667 192		9 667 192				346 912	506 484	1 567 333	1 853 333	1 647 333	1 854 469	1 891 328	0
204	Subventions	10 151 526		10 151 526	54 912		92 800	30 603	0	1 050 000	2 992 197	2 617 791	1 492 972	1 113 227	707 025
	TOTAL	20 743 715	321 900	20 421 815	104 912	34 746	208 344	519 372	517 434	2 867 333	4 845 530	4 265 124	3 347 440	3 004 555	707 025
RECETTES															
13	subvention	180 000	281 372	5 354 485	0	0	0	141 661	529 823	728 125	868 625	1 007 750	771 843	1 306 658	0

E/ AP Campus

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente BP 2021	AP révisée BP 2022	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	41 932 482	43 743 014	1 810 532
Montant des recettes de l'AP	27 435 157	27 709 989	274 832

1. Rappel du programme initial

La modernisation du Campus Bouloie Temis vise à créer un campus d'excellence et fait partie du programme de travail du protocole d'accord de partenariat territorial « pour un grand pôle d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de projets de développement » Grand Besançon Synergie Campus.

Ce projet porte sur les espaces publics (organisation et hiérarchisation des espaces, cohésion entre les sous-ensembles), l'immobilier (transition énergétique, implantation d'infrastructures nouvelles, extensions), la mobilité (accès, stationnement, liaisons vélo piéton...).

Il découle ainsi du contrat de développement métropolitain 2018-2021 signé entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole et de la convention de coopération public-public « pour l'émergence d'un campus du XXIème siècle à Besançon » qui a conduit les travaux du schéma directeur du campus Bouloie-Temis et permis l'engagement des projets prioritaires suivants :

- la construction de nouveaux équipements :
 - un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté) et une augmentation de ses effectifs,
 - la création d'un Learning Centre,
 - la construction d'une Maison des Sports dans le cadre du projet « Area Sport ».
- La rénovation des espaces extérieurs :
 - les espaces publics du Campus Bouloie,
 - les espaces publics de la Technopole Temis,
 - le renforcement des liens de tous types entre le Campus Bouloie et la Technopole Temis.
- La rénovation et la mise à niveau de bâtiments :
 - la rénovation d'une salle d'hébergement numérique sécurisée (CHESINUM),
 - la réhabilitation des bâtiments « Droit » et « Métrologie »,
 - la transformation de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie pour les étudiants.
- La mise en œuvre du 1% artistique :

La mise en œuvre du 1% artistique, pour la création d'une œuvre artistique spécifique, est effectuée en prélevant sur certaines opérations un montant déterminé qui viendra abonder des crédits dédiés à la production d'une œuvre, pour un montant de 226 K€. La création de cette œuvre artistique fait partie du projet urbain d'ensemble du Campus Bouloie-Temis pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires du projet de rénovation.
- La communication :

Une somme de 81 K€ est dégagée par redéploiement de crédits pour assurer les dépenses liées à la communication sur la période de réalisation du programme de rénovation du campus.

2. Révision de l'AP

Il est proposé d'augmenter l'AP Campus d'un montant total de 1,8 M€ en dépenses et 275 K€ en recettes.

Les dépenses se décomposent comme suit :

- + **121 K€** concernant la mission **Organisation, Pilotage et Coordination (OPC)**. Cette mission permet d'assurer la liaison et la coordination entre le Maître d'Œuvre, les entreprises, le Bureau de contrôle et, d'une manière générale, l'ensemble des intervenants à la réalisation de l'ouvrage.
- + **68 K€** portant sur les études du **schéma directeur d'aménagement** :
 - o + **44 K€** pour les études de **mission de coordination** avec T25 à prolonger ;
 - o + **24 K€** pour les **études de jalonnement**.
- Le fléchage, conformément aux décisions prises lors des derniers Comités de Pilotage dédiés aux projets, de nouveaux crédits suite à l'actualisation du coût des travaux de certaines opérations, notamment après passage des appels d'offres:
 - o Learning Centre : + 503 K€,
 - o Maison du Sport : + 91 K€.

A noter que certains coûts restent encore prévisionnels à ce stade, notamment sur les opérations ISIFC, le bâtiment Droit, les aménagements extérieurs et le premier équipement du Learning Centre. L'actualisation de ces coûts donnera lieu à un ajustement lors d'une prochaine phase budgétaire.

- Il est proposé par ailleurs d'intégrer dans l'AP une enveloppe de crédits de 1 M€, matérialisant la participation nette totale de GBM sur l'opération globale de financement des projets universitaires, à hauteur de 11 M€ conformément au PPIF (intégrant la part nette de GBM sur la Bibliothèque universitaire) et aux engagements pris, et qui permettra par redéploiement d'ajuster les besoins lorsque l'ensemble des appels d'offres sera passé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération n'est pas modifié. La révision de + 275 K€ en recette correspond à la réintégration de recette qui avait été imputées hors AP à l'origine et qu'il convient d'intégrer.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021)

BP 2021										
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2021 (Hors AP)	reports 2020 (Hors AP)	Montant total de l'AP	Réalisation 2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
21	Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Etudes schéma directeur ampt	879 000	720 000	-	159 000	53 100	24 000	81 900	-	-
21	communication	81 000	-	-	81 000	-	41 000	25 000	15 000	-
CAMPUS / ISIFC										
20	Etudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45 811	ISI FC	6 853 539	63 459	-	6 790 080	102 394	1 112 606	3 000 000	2 339 000	236 080
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 812	LEARNING CENTRE	4 290 420	-	-	4 290 420	41 656	908 344	2 800 000	540 420	-
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 813	AREA SPORT (GT)	2 509 200	-	-	2 509 200	14 321	1 432 234	1 062 645	-	-
45 813	AREA SPORT (DAB)	1 203 360	-	-	1 203 360	19 069	240 931	820 000	123 360	-
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 814	ESPACES PUBLICS	12 150 962	-	-	12 150 962	175 154	752 000	5 106 846	4 482 000	1 634 962
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 818	Bâtiment Salle de sécurisation numérique	35 846	-	-	35 846	35 846	-	-	-	-
45 817	Bâtiment Métrologie	5 857 800	-	-	5 857 800	46 620	992 380	2 300 000	2 300 000	218 800
45 815	Bâtiment Droit	7 612 200	-	-	7 612 200	87 338	1 262 662	3 700 000	1 856 000	706 200
204	Lieu de vie étudiants	337 500	-	-	337 500	101 250	168 750	67 500	-	-
204	Bâtiment Hbgt sécurisé (CHESINUM)	679 456	-	-	679 456	-	50 154	264 000	365 302	-
CAMPUS / CREATION OEUVRE ARTISTIQUE										
216	OEUVRE ARTISTIQUE	225 658	-	-	225 658	-	100 000	125 658	-	-
TOTAL DEPENSES		42 715 941	783 459	-	41 932 482	676 749	7 085 060	19 353 549	12 021 082	2 796 042
RECETTES										
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT										
13	Région	330 000	150 000	-	180 000	180 000	-	-	-	-
13	CDC	50 000	25 000	-	25 000	-	25 000	-	-	-
13	Université	65 169	65 169	-	-	-	-	-	-	-
13	CROUS	33 119	-	-	33 119	-	33 119	-	-	-
13	VDB	28 337	28 337	-	-	-	-	-	-	-
13	SNPSI	26 950	26 950	-	-	-	-	-	-	-
CAMPUS / ISIFC										
45 821	ISI FC	4 503 643	300 000	-	4 670 850	300 000	1 144 143	1 350 000	1 409 500	467 207
CAMPUS / LEARNING CENTRE										
45 822	LEARNING CENTRE	3 278 037	-	-	3 278 037	-	1 355 287	550 000	1 372 750	-
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT										
45 823	AREA SPORT (DAB)	2 196 590	-	-	2 196 590	-	515 000	1 100 000	581 590	-
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC										
45 824	ESPACES PUBLICS	5 807 329	-	-	5 807 329	-	1 895 585	1 808 902	2 102 842	3 057 110
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS										
45 825	Bâtiment Droit	7 414 141	-	-	7 414 141	-	2 797 167	2 317 957	2 299 017	622 543
45 827	Bâtiment Métrologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831	-	-	-	-	-	-	-
CAMPUS / CREATION OEUVRE ARTISTIQUE										
13	Région/université	150 438	-	-	150 438	-	53 651	96 787	-	-
TOTAL RECETTES		28 305 444	870 287	-	27 435 157	480 000	7 818 952	7 223 646	7 765 699	4 146 860

Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2022											
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (Hors AP)	reports 2020 (Hors AP)	Montant total de l'AP	CA 2020	réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES											
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT											
21	Construction	-			-						
20	Etudes schéma directeur amgt	922 701	720 000		202 701	53 100	1 620	147 981			
21	communication	81 000			81 000		23 223	25 000	32 777		
20	Etudes jalonnement piétonnier	24 000			24 000		-	24 000			
CAMPUS / MISSION OPC											
20	Etudes OPC	120 728			120 728		-	60 000	54 000	6 728	
CAMPUS / ISIFC											
20	Etudes	-			-						
45 811	ISIFC	6 858 000	63 459		6 794 541	102 394	211 781	2 000 000	3 000 000	800 000	680 366
CAMPUS / LEARNING CENTRE											
45 812	LEARNING CENTRE	4 793 137			4 793 137	41 656	135 941	2 000 000	1 600 000	1 015 539	
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT											
45 813	AREA SPORT (GT)	2 509 200			2 509 200	14 321	581 597	1 913 282			
45 813	AREA SPORT (DAB)	1 294 577			1 294 577	19 069	124 383	992 528	158 597		
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC											
45 814	ESPACES PUBLICS	12 150 962			12 150 962	175 154	356 687	2 211 853	4 482 000	2 086 962	2 838 306
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS											
45 818	Bâtiment Salle de sécurisation numérique	35 846			35 846	35 846	-	-	-		
45 817	Bâtiment Métrologie	5 857 800			5 857 800	46 620	48 660	400 000	3 600 000	1 762 520	
45 815	Bâtiment Droit	7 612 200			7 612 200	87 338	236 849	2 668 918	3 000 000	1 619 095	
204	Lieu de vie étudiants	337 500			337 500	101 250	168 750	67 500			
204	Bâtiment Hbgt sécurisé (CHESINUM)	679 456			679 456		314 874	264 000	100 582		
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831		-						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE											
216	ŒUVRE ARTISTIQUE	225 658			225 658		80 233	145 425			1 023 708
Enveloppe non affectée											
TOTAL DEPENSES		44 801 304	1 058 290	-	43 743 014	676 749	2 284 596	12 920 487	16 027 956	7 290 845	4 542 380
RECETTES											
CAMPUS / ETUDE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT											
13	Région	330 000	150 000		180 000	180 000					
13	CDC	50 000	25 000		25 000		25 000				
13	Université	65 169	65 169		-						
13	CROUS	33 119	-		33 119				33 119,00		
13	VDB	28 337	28 337		-						
13	SMPSI	26 950	26 950		-						
CAMPUS / ISIFC											
45 821	ISIFC	4 970 850	300 000		4 670 850	300 000	572 855	571 288	1 350 000	1 388 300	488 407
CAMPUS / LEARNING CENTRE											
45 822	LEARNING CENTRE	3 278 037	-		3 278 037		196 644	1 158 643	1 922 750	-	-
CAMPUS / AREA CAMPUS SPORT											
45 823	AREA SPORT (DAB)	2 196 590	-		2 196 590		164 659	350 341	1 681 590	-	-
CAMPUS / REHABILITATION ESPACE PUBLIC											
45 824	ESPACES PUBLICS	8 864 439	-		8 864 439		662 810	1 232 775	2 408 432	4 560 422	
CAMPUS / MISE A NIVEAU DES BATIMENTS											
45 825	Bâtiment Droit	4 812 086	-		4 812 086		565 959	1 616 893	1 694 321	934 913	
45 827	Bâtiment Métrologie	3 499 430	-		3 499 430		299 570	617 141	1 253 344	1 329 375	
45 828	Bâtiment Hbgt sécurisé	274 831	274 831		-						
CAMPUS / CREATION ŒUVRE ARTISTIQUE											
13	Région/université	150 438			150 438		7 254	46 397	96 787		
TOTAL RECETTES		28 091 869	870 287	-	27 709 989	480 000	2 494 751	5 593 478	10 440 343	8 213 010	488 407

F/ AP GRANDE BIBLIOTHEQUE

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (BP 2020)	AP précédente (BP 2021)	AP révisée (BP 2022)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	55 769 000	55 769 000	67 216 301	11 447 301
Montant des recettes de l'AP	31 162 970	31 162 970	46 987 328	15 824 358

1. Rappel du programme initial

Grand Besançon Métropole souhaite édifier au cœur de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation une Grande Bibliothèque qui rayonnera sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau centre culturel réunira en un seul lieu :

- une bibliothèque de lecture publique, qui rassemblera les services de la médiathèque Pierre Bayle et de la bibliothèque d'études et de conservation ;
- une bibliothèque universitaire qui abritera les collections et les services nécessaires aux étudiants de la faculté des lettres et des sciences humaines.

Ce futur équipement attractif déclaré d'intérêt communautaire par Grand Besançon Métropole (délibération du 24 mai 2018) sera aménagé sur le site Saint-Jacques, lieu emblématique du centre-ville en pleine reconversion.

Dans le cadre du schéma général de développement de l'Enseignement supérieur et du campus de la Bouloie (Synergie Campus) et conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, Grand Besançon Métropole prend la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de bibliothèque universitaire, en accord avec le Rectorat et l'Université de Franche-Comté.

Dans un premier temps, GBM a réalisé en tant que maître d'ouvrage la phase pré-opérationnelle du projet, avec, d'une part, le lancement des études préalables et de maîtrise d'œuvre en vue d'élaborer les avant-projets et le projet du futur bâtiment, et d'autre part, par l'engagement des travaux préparatoires sur le site afin d'organiser sa libération. Au cours de l'année 2019 ont également eu lieu le concours de maîtrise d'œuvre et l'acquisition de la quasi-totalité de la parcelle dédiée au futur équipement.

2. Révision de l'AP

Les études APS ont été validées en mars 2021, suite à un premier travail du projet notamment en termes de performance énergétique. Le coût de l'opération avait alors été porté à 63,5 M€ TDC dont 33 M€ HT de travaux, réévaluation qui n'avait pas été réalisée dans l'AP.

Des études hydrogéologiques ont été menées entre mai et septembre 2021 pour permettre d'approfondir les connaissances sur la nappe et son fonctionnement.

Ce changement impacte les études APS validées en mars 2021 et nécessite la reprise d'études de conception par un APS modificatif « allégé ».

Ce nouvel APS modificatif redéfinit les coupes, élévations, tableaux de surface, perspectives, notice traitant l'étanchéité du Rez-de-Jardin et les estimations.

Les contraintes techniques et l'actualisation de l'APS modificatif amènent à une augmentation d'AP de 11,4 M€ TTC. Ces modifications sont engendrées par l'édification d'un cuvelage de la totalité du premier niveau, entraînant l'abandon du RDC du bâtiment Saint-Bernard, par les besoins sur le gros-œuvre, une hausse des coûts de déconstruction, de dépollution et de fouilles archéologiques, mais également par la nécessité d'une révision des taux d'actualisation des prix (initialement de 1,5%,

actualisé à 3% par an) compte tenu des hausses actuelles constatées. Il est précisé que ce coût est hors premier équipement de la BU, pris en charge intégralement par l'Etat dans le cadre du futur CPER.

Les recettes sont également actualisées, selon un plan de financement « cible » présenté aux partenaires en Comité de Pilotage du 4/02/22, GBM prenant parallèlement à sa charge le surcoût des travaux (de l'ordre de + 2,6 M€ HT). La participation nette globale de GBM au projet est de 12 M€ HT

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2021)

Tableau II : Programme révisé BP 2022

BP 2021												
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2021 (hors AP)	réports 2020 (Hors AP)	Montant de l'AP	réalisé 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES												
20	Etudes	3 456 094	1 306 679	130 637	2 149 415	392 660	1 200 000	556 755				
21	Frais acquisition	2 671 836	2 171 761		500 075	75	500 000					
23	Travaux	53 119 510			53 119 510	439 375	1 300 000	2 500 000	11 500 000	18 900 000	12 097 890	6 382 245
	TOTAL	59 378 077	3 478 440	130 637	55 769 000	832 110	3 000 000	3 056 755	11 500 000	18 900 000	12 097 890	6 382 245
RECETTES												
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	31 161 297	-		31 161 297	120 000	1 000 000	1 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	3 041 297
23	Régularisations financières				1 673	1 673						
	TOTAL	31 161 297			31 162 970	121 673	1 000 000	1 000 000	8 000 000	9 000 000	9 000 000	3 041 297

BP 2022													
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2022 (hors AP)	réports 2021 (Hors AP)	Montant de l'AP	CA 2020	réalisé au 31/12/2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES													
20	Etudes	13 907 166	1 425 439	11 877	12 469 850	392 660	258 664	1 600 000	1 820 000	2 280 000	1 560 000	1 400 000	3 158 525,95
21	Frais acquisition	2 594 508	2 171 761		422 747	75	108	422 564					
21	Mobilier équipements multimédia et informatique	3 336 000			3 336 000							1 000 000	2 336 000
23	Travaux	50 987 704			50 987 704	439 375	5 072	1 400 000	8 260 000	13 000 000	13 000 000	8 000 000	6 883 257
	TOTAL	70 825 378	3 597 200	11 877	67 216 301	832 110	263 844	3 422 564	10 080 000	15 280 000	14 560 000	10 400 000	12 377 783
RECETTES													
13	Subvention Région, Etat, Europe et CD25...	46 987 328	-		46 987 328	121 673	945 000	2 387 600	9 500 000	9 688 000	9 500 000	10 436 363	4 407 692
23	Régularisations financières				1 673	1 673							
	TOTAL	46 987 328			46 987 328	121 673	946 000	2 387 600	9 500 000	9 688 000	9 500 000	10 436 363	4 407 692

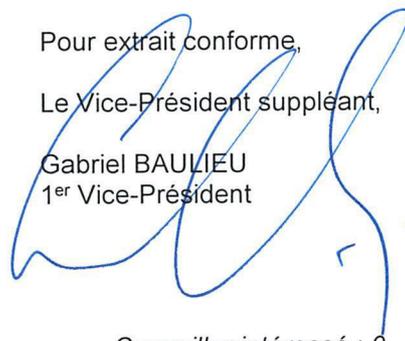
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant les AP/CP « Marnières » et les AP/CP « Matériels roulants » (budget annexe Transports),
- l'augmentation des AP :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « Aides à la pierre »,
 - AP/CP « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026»,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 »,
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.